



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Demande n° AOT 091 405

déposée en Mairie le :

Première demande : **oui non**

Renouvellement (date de l'autorisation précédente) :

Référence de l'arrêté de la déclaration préalable ou du permis de construire : **091 405**

Référence(s) cadastrale(s): Section(s) : Numéro(s) :

L'Etablissement ou le pétitionnaire

Nom et nature de la société :

Numéro de SIRET :

Nom commercial :

Représentant :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Localisation de l'installation

Numéro de voie : Voie :

Largeur du trottoir : mètre(s)

Largeur de la façade commerciale : mètre(s)

Type d'Occupation du Domaine Public

➤ Restaurants et Commerces

Étalage ou contre-étalage

- Permanent ou sur voie publique** oui non
- Mobile sur trottoir** oui non

Dimensions : Linéaire : mètre(s)

Présentoirs (porte-menu, chevalet publicitaire, portant carte postale)

Nombre :

Appareil pour la vente de glaces, rôtissoire (tout appareil de cuisson ou de réfrigération)

Nombre :

Fréquence d'occupation du domaine public

- Installation fixe
- Installation mobile
- Annuelle
- Saisonnier par mois entier(s) consécutif(s) comme suit :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
- Ponctuelle
 - Du (jour/mois/année et heure d'arrivée) :
 - Au (jour/mois/année et heure de départ) :

Précisions (matériel, usage, etc.)

Pièces à joindre selon votre situation

- Plan de situation
- Extrait cadastral
- Plan côté et détaillé, mentionnant la situation existante (les arbres, le mobilier urbain, etc.) ainsi que l'implantation projetée de l'installation
- Photographie(s) de l'emplacement susceptible d'accueillir le projet
- Photographie (s) présentant l'insertion du projet
- Attestation d'assurance du commerce spécifiant la prise en compte de l'occupation du domaine public
- Justificatif d'activité de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité du demandeur
- Copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce (pour les débits de boissons et restaurateurs)
- Copie du bail commercial ou du titre de propriété
- Extrait du KBIS

J'atteste de l'exactitude des informations fournies et m'engage à :

- **Respecter les caractéristiques de l'autorisation qui m'est délivrée,**
- **Acquitter la redevance correspondante,**
- **Supprimer l'installation à l'échéance de l'autorisation,**
- **Remettre l'emplacement en parfait état d'utilisation.**

A Milly-la-Forêt, le

Nom, prénom tampon et signature du demandeur

(précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Définitions

Étalage : exposition et vente sur la voie publique d'objets ou denrées en rapport direct avec le commerce auquel il se rattache. Un étalage doit être situé en bordure du commerce.

Contre-étalage : étalage situé en bordure de trottoir, devant la façade du commerce auquel il se rattache.

Terrasse ouverte : installation sur la voie publique de tables et de chaises pouvant être délimitées par des bacs à plantes ou des palissades de faible hauteur. Une terrasse ouverte doit être accolée à la devanture du commerce auquel elle se rattache.

Contre-terrasse ouverte : terrasse ouverte située en bordure de trottoir sur la voie publique.